

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

DIVISION DE LA GESTION DES ENSEIGNANTS **D.G.E.**

 $N/Réf: DGE2/CG/BS/2008 - 2009 \ n^{\circ}33$

Affaire suivie par : D.G.E.2 BRUNO STEFANI : TITULAIRES

Tél.: 01.30.83.43.18 Fax: 01.30.83.50.08

Mél: ce.dge2@ac-versailles.fr

DIVISION DE L'AFFECTATION DES ENSEIGNANTS **D.A.E.**

Affaire suivie par : D.A.E. 3

Danielle FOLLET: NON TITULAIRES

Tél.: 01.30.83.43.10 Fax: 01.30.83.46.90

Diffusion:

Pou	Pour attribution : A Pour information : I					
I	IA		A	Ets Privés		
Ι	Inspections		A	Universités		
I	CT - CM		A	IUT		
I	Chefs Div.		A	Gds étab. Sup.		
I	Chefs Serv.		A	IUFM		
A	LYC			CROUS		
A	CLG		A	CRDP		
A	LP		A	DRONISEP		
A	EREA/ERDP			DRJS		
A	CIO		Ι	SIEC		
	APE (ass.		I	Représentants		
	Parents			des personnels		
	élèves)					
Autre:						

•	ature	du	document	:

reconduit

nouveau modifié

Calendrier :

Date limite de retour au Rectorat Le 19 décembre 2008

Le présent document comporte :

Circulaire 1 1 p. annexe 4 9 p. Total 10 p.



Le Recteur de l'académie de Versailles Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement

Mesdames et messieurs les Inspectrices et Inspecteurs d'Académie, Directrices et Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale

Versailles, le 19 novembre 2008

<u>Objet</u>: congé de formation professionnelle des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation titulaires et non titulaires année scolaire 2009/2010.

La présente circulaire a pour objet de vous communiquer les dates de dépôt des demandes de congés de formation professionnelle des personnels titulaires et non titulaires enseignants, d'orientation et d'éducation de votre établissement.

Les modalités et conditions d'attribution sont précisées en Annexe 1.

Les dossiers en annexe 2 pour les titulaires, en annexe 3 pour les non titulaires doivent être retournés par la voie hiérarchique avant le 19 décembre 2008 délai de rigueur sous le présent timbre à la :

DGE 2 \rightarrow pour les personnels titulaires

DAE $3 \rightarrow$ Pour les personnels non titulaires

Je vous demande de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance des personnels concernés.



